DUER44

Caroline LABBÉ
Auditeur – Rédacteur DUER
07 44 47 52 06
contact@duer44.fr
Saint-André des Eaux

Chefs d'entreprise, êtes-vous en règle avec le DUERP ?

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est une obligation légale pour tout employeur, dès le premier salarié.
Ne pas être conforme vous expose à des sanctions pénales et financières importantes.

DUER44 vous accompagne dans votre mise en conformité :

Création du DUERP
Évaluation des risques professionnels
Évaluation de la pénibilité
Évaluation des risques psychosociaux
Évaluation des risques chimiques

Mise à jour régulière du DUERP

Mise en conformité administrative
Affichage obligatoire
Registre du personnel

Contactez-moi dès aujourd'hui pour un devis gratuit et personnalisé adapté à la taille de votre entreprise !

www.duer44.fr